Image not found or type unknown

Succession de notre mère

Par **Carowins**, le **03/08/2021** à **19:43**

Bonjour. Ma mère est décédée récemment. Dans son testament, elle mentionne son ancien conjoint comme héritier pour tous les biens et intérêts sur les biens qu'ils auraient eu ensemble. Ils sont séparés depuis maintenant deux ans et ils n'ont jamais rien acheté ensemble et elle nous l'a confirmé quelques jours avant de nous quitter. Cependant, la loi semble exiger de contacter tous les possibles héritiers au testament. Nous ne voulons absolument pas avoir affaire à lui et on se demande qu'elle serait la meilleure procédure dans ce cas-ci. Merci

Par **goofyto8**, le **04/08/2021** à **11:56**

bonjour,

Il vous faut contacter un notaire, au plus vite, pour régler la succession sous peine d'avoir à payer des pénalités fiscales pour retard.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés